Mis en lingne le 8 juillet 2025

AR-Préfecture de Grenoble

038-213805179-20250707-2-DE

Acte certifié éxécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2025

Publication le : 07-07-2025

COMMUNE DE TULLINS

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE - RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Conseil municipal – Séance du 3 juillet 2025

Nombre de membres au Conseil Municipal : 25

qui ont pris part à la délibération : 18

Date de convocation : 27 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Gérald CANTOURNET.

Présents :

Mesdames et Messieurs : Gérald CANTOURNET, Dolores ADAMSKI, Florian GRENIER, Anne DROGO, Brahim SAADI, René MARTIN, Pascale LUBIN, José CORREIA DOS SANTOS, Sébastien MAGNIER, Clotilde BERTHIER, Jean-Charles BANCHERI, Nicole CLUZEL, Robert PASERO, Yann GUELY, Orlane FANGET et Xavier HEDOU.

Absents :

Monsieur Alain FERNANDEZ donnant pouvoir à Monsieur René MARTIN, Monsieur Damien VINCIGUERRA, Monsieur Frank PRESUMEY, Monsieur Eric GLENAT donnant pouvoir à Monsieur Xavier HEDOU, Madame Laëtitia SERPAGGI, Madame Stéphanie BESSET, Monsieur Sébastien GINESTET, Monsieur Cédric AUGIER et Madame Julie LADRET.

Madame Pascale LUBIN est désignée, **à l'unanimité**, secrétaire de séance.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025-7.10-092

Demande de Fonds de Concours auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) - Mise en place de colonnes enterrées dans le cadre des travaux de requalification de la place Docteur Valois

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter au titre du fonds de concours pour des aménagements dans le cadre de la requalification de la place Docteur Valois et des rues adjacentes, une subvention pour la mise en place de colonnes à déchets enterrées sur la partie nord de la place Docteur Valois et au niveau de la rue Victor Hugo.

La mise en place des colonnes enterrées sur ces deux sites permettrait de desservir les habitants de ce secteur.

L'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 55 000 € HT pour le génie civil, l'installation des colonnes étant prises en charge par le Pays Voironnais.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **Sollicite** une subvention de 27 500 € auprès du Fonds de concours pour des aménagements dans le cadre du projet de requalification de la place Docteur Valois, représentant 50 % des travaux pour la mise en place de colonnes à déchets enterrées sur la partie nord de la place Dr Valois ainsi qu'au niveau de la rue Victor Hugo.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Copie conforme au registre des délibérations
Tullins, 4 juillet 2025
Le Maire

MAIRIE DE TULLINS (ISÈRE)